

Monsieur le Bourgmestre
Commune d'Etterbeek

Par email :

... Etterbeek, le 3 mars 2024

Objet : Zones délimitées de consommation pour les personnes toxicomanes dans la station Mérode

Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous adressons cette lettre pour exprimer notre profonde préoccupation concernant [l'arrêté de police récemment adopté visant à réglementer la présence de personnes en errance et toxicomanes au sein de la station de métro Mérode.](#)

Tout d'abord, permettez-nous de reconnaître l'intention de trouver une solution à la problématique complexe de la toxicomanie dans les espaces publics. Cependant, nous sommes d'avis que l'approche adoptée pourrait non seulement aggraver la situation mais également entraîner des conséquences involontaires préjudiciables à l'ensemble de la communauté.

L'idée de créer des zones délimitées pour les personnes en errance et toxicomanes, tout en installant des boîtes à seringues, traduit une tolérance explicite de l'usage de drogues dures dans le lieu public extrêmement fréquenté qu'est la station Mérode. Cette décision transforme de facto la station en un espace de consommation officiel, attirant non seulement une population déjà vulnérable mais aussi des activités criminelles liées au trafic de stupéfiants.

Nous craignons légitimement que cette mesure n'entraîne une concentration de la précarité et de la misère dans une zone restreinte, exacerbant les tensions et les conflits, non seulement entre les personnes en situation de précarité elles-mêmes mais aussi avec les usagers réguliers de la station. De plus, cela créera inévitablement un « effet d'appel » en encourageant l'afflux de toxicomanes de tout Bruxelles, augmentant ainsi aussi la présence de dealers et exacerbant les problèmes de sécurité publique.

Par ailleurs, cette mesure soulève des questions quant à sa conformité avec la législation sur l'usage des stupéfiants, qui réprime sévèrement l'usage de drogues dures dans l'espace public (on ne parle pas ici de l'usage de drogues telles le cannabis dont l'usage fait l'objet d'une faible priorité de la politique des poursuites).

Nous nous interrogeons donc sur la manière dont cette initiative s'inscrit dans le cadre légal existant sans compromettre le respect des lois par tous. Il va de soi qu'en pérennisant officiellement la présence de personnes sous l'influence de drogues dures de la station Mérode et en leur y installant de fait un lieu de consommation et des

boîtes à seringues, vous et vos services de police n'entendez manifestement pas poursuivre les infractions liées à la consommation de ces substances, qui sont pourtant sévèrement réprimées par notre droit pénal. Or, l'article 29 du Code d'instruction criminelle, dispose que tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance d'un crime ou d'un délit, doit en informer sur le champ le procureur du Roi, et lui transmettre tous les renseignements, procès-verbaux et actes en rapport avec ce crime ou ce délit.

Si nous comprenons et partageons votre préoccupation pour le bien-être de toutes les personnes concernées, y compris les plus vulnérables, nous sommes toutefois convaincus que la solution à de tels défis sociaux complexes ne réside pas dans la légitimation de l'usage de drogues dans des espaces publics fréquentés par une population diverse, incluant des enfants et des familles.

Nous appelons à une approche plus globale et inclusive, qui prendrait en compte non seulement la sécurité et le bien-être des personnes en errance et toxicomanes mais aussi ceux de l'ensemble des citoyens d'Etterbeek. Nous suggérons l'élaboration de solutions alternatives, telles que le renforcement des programmes de soutien et d'accompagnement pour les personnes en situation de toxicomanie, en partenariat avec les services sociaux et de santé compétents.

Nous vous exhortons donc à reconsidérer cette décision et à procéder au retrait de l'arrêté de police en question le plus rapidement possible.

Nous restons à votre disposition pour discuter de cette problématique et participer à la recherche de solutions constructives et respectueuses des droits et de la sécurité de tous les habitants du quartier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre haute considération.

le Comité Tervueren-Montgomery